

ENQUÊTE PUBLIQUE

CREATION D'UN PARC EOLIEN REGROUPANT TROIS AEROGENERATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON SOCIÉTÉ SAS PARC EOLIEN DE WAVIGNIES COMMUNE DE WAVIGNIES

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, une enquête publique environnementale d'une durée de trente cinq jours consécutifs est prescrite

du jeudi 15 septembre 2022 au mercredi 19 octobre 2022 inclus.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la demande d'autorisation présentée par la **société SAS PARC EOLIEN DE WAVIGNIES pour l'exploitation** d'un parc éolien regroupant trois aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de WAVIGNIES, et relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation. La puissance unitaire des aérogénérateurs est de 4,3 MW, la puissance totale maximale du parc éolien est de 12,9 MW. Le gabarit de chaque aérogénérateur est 92m de hauteur de moyeu, 115,7m de diamètre du rotor, soit une hauteur totale en bout de pale de 149,85m.

2. La préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.

3. M. Michel MARSEILLE, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de WAVIGNIES.

Le commissaire enquêteur y assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- **jeudi 15 septembre 2022 de 16h00 à 19h00,**
- **samedi 24 septembre 2022 de 10h00 à 12h00,**
- **jeudi 6 octobre 2022 de 16h00 à 19h00,**
- **vendredi 14 octobre 2022 de 10h00 à 12h00,**
- **mercredi 19 octobre de 14h00 à 16h00.**

Toute personne amenée à se présenter en mairie devra impérativement respecter les mesures sanitaires qui s'appliqueront durant la durée de l'enquête publique. Lors des permanences, le commissaire enquêteur recevra au plus deux personnes à la fois.

5. **Le dossier de demande d'autorisation environnementale**, comprenant le dossier administratif, les avis conformes, les résumés non techniques, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans, et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de la société SAS Parc éolien de Wavignies, **est consultable :**

• **sur support papier et en version numérique :**

- aux heures d'ouverture dans la **mairie de WAVIGNIES**,
- à la **direction départementale des territoires de l'Oise**, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 Beauvais du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

• **en version numérique :**

- sur le **site internet des services de l'État dans l'Oise** (documents téléchargeables):
www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques
- sur le **registre d'enquête dématérialisé** mis en place à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-wavignies-edf-renouvelables>
- aux heures d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes **ANSAUVILLERS, BACOUEL, BEAUVOIR, BONVILLERS, BRUNVILLERS-LA-MOTTE, BUCAMPS, CAMPREMY, CATILLON-FUMECHON, CHEPOIX, GANNES, LA HERELLE, LE PLESSIER-SUR-BULLES, LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST, LE QUESNEL-AUBRY, MONTREUIL-SUR-BRECHE, MORY-MONTCRUX, NOURARD-LE-FRANC, NOYERS-SAINT-MARTIN, PLAINVAL, QUINQUEMPOIX, SAINS-MORAINVILLERS, SAINT-ANDRE-FARIVILLERS, SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE, TARTIGNY, THIEUX, VENDEUIL-CAPLY, WELLES-PERENNES .**

6. Le public pourra consigner ses observations et propositions entre le 15 septembre 2022 et le 19 octobre 2022 inclus:

- sur le **registre d'enquête** tenu à sa disposition aux heures d'ouverture, dans la **mairie de WAVIGNIES**,
- **par courrier** adressé à la commune de WAVIGNIES à l'attention du **commissaire-enquêteur**,
- sur le **registre d'enquête dématérialisé** mis en place à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-wavignies-edf-renouvelables>
- par **courrier électronique** adressé à : enquete-publique-wavignies-edf-renouvelables@mail.registre-numerique.fr

7. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise : www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

8. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Camila Torres Galindo, Directrice de Projets région Hauts-de-France– EDF Renouvelables, Direction Département Nord, Agence de Paris, Cœur Défense - Tour B, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex - 01 40 90 51 55, 06 29 45 97 09 camila.torres-galindo@edf-re.fr ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS.